

LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
FORMULAIRE 3 – CLAUSES MODIFICATRICES

À l'attention du registraire des sociétés :

1. _____
(Dénomination sociale de la société par actions) ¹

2. Les statuts de la présente société sont modifiés de la façon suivante :

Fait le

J	J
---	---

^e jour de

M	M
---	---

 20

A	A
---	---

 .

X _____
Signature originale de la personne autorisée de la société

Nom (en caractères d'imprimerie)

Titre (administrateur ou dirigeant uniquement)

CONSIGNÉ AU DOSSIER – Usage interne seulement																
<i>Received</i>	<i>Registered</i> File: <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> Date: <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>Y</td><td>Y</td><td>Y</td><td>Y</td><td>M</td><td>M</td><td>D</td><td>D</td></tr></table> Signature: <u>X</u> _____ REGISTRAIRE DES SOCIÉTÉS							Y	Y	Y	Y	M	M	D	D	<i>Barcode</i>
Y	Y	Y	Y	M	M	D	D									

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

FORMULAIRE 3 – CLAUSES MODIFICATRICES

Veillez remplir toutes les sections. Dans la mesure du possible, les formulaires devraient être remplis électroniquement afin d'utiliser les menus déroulants et de saisir l'information de manière optimale dans les champs prévus. Si vous remplissez le formulaire à la main, assurez-vous d'écrire uniquement dans l'espace réservé. Autrement, la demande pourrait être rejetée.

Section 1
Inscrivez la dénomination sociale complète de la société qui enregistre ses clauses modificatrices.
Section 2
Précisez les modifications apportées aux statuts constitutifs de la société. La numérotation et le libellé doivent correspondre aux statuts enregistrés auprès du registraire. En cas de divergence, les statuts déposés dans les dossiers du registraire prévaudront.
<ul style="list-style-type: none">• Toute modification des statuts doit être effectuée conformément aux articles 29 et 179 de la <i>Loi sur les sociétés par actions</i>.• Chaque modification doit clairement mentionner la clause spécifique des statuts qui fait l'objet d'une modification (p. ex. article, paragraphe, alinéa, sous-alinéa) et reprendre le libellé exact.• Toute modification qui entraîne un changement de dénomination sociale doit être conforme aux articles 10 et 12 de la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> ainsi qu'aux dispositions relatives à la dénomination sociale du <i>Règlement sur les sociétés par actions</i>.• Si la modification entraîne la transformation de la société en société à dénomination numérique, laissez un espace libre à gauche de la nouvelle dénomination et tapez ou écrivez lisiblement « Territoires du Nord-Ouest » ou « TNO », et ajoutez le statut juridique de l'entreprise, comme inc., ltée, s.a. ou autre (p. ex. _____ TNO ltée).• Si la modification des statuts entraîne le changement du bureau enregistré aux Territoires du Nord Ouest, n'indiquez que le nom de la collectivité ou de la municipalité où sera désormais situé le bureau enregistré.
Signature de la personne autorisée et date
Le nom complet de la personne autorisée concernée, la signature de la personne et la date de signature doivent apparaître sur le formulaire. Sélectionnez le titre de la personne à l'aide du menu déroulant. La signature de la personne autorisée doit être manuscrite : les copies, les cachets ou les signatures électroniques ne sont pas acceptables.